

## EXTENSION DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE (RNN) DES SEPT-ILES

### COMPTE-RENDU DES ECHANGES DU GROUPE DE TRAVAIL « ACTIVITES PROFESSIONNELLES EN MER – PECHE » DU 3/06/2019

17h00 – 19h15 Pôle Phoenix (Pleumeur-Bodou)

Rédacteurs : Pascal PROVOST et Carole DUVAL

Annexes : diaporamas présentés en séance

<b>Participants</b>	
x J. BAIN (Perros-Guirec)	x JF JOLY (Joly Plongées)
x S BOUSTOULLER (Marin pêcheur)	x M. LE BARON (AFB)
x Y. CALVEZ (CDPMEM du Finistère – Marin pêcheur)	x S. LE CALVEZ (CDPMEM des Côtes d'Armor)
x F. CARBON (Patron pêcheur)	x X. LE CULL (Patron pêcheur)
x G. DE NANTEUIL (Association L'Archipel Libre)	x M. LEDARD (DREAL Bretagne)
x M. DENIS (Patron pêcheur)	x E. LE GUEN (Patron pêcheur)
x M. DOARE (Patron pêcheur)	x S. LE GUENNEC (CDPMEM du Finistère)
x C. DUVAL (DREAL Bretagne)	x N. LEGER (DDTM/DML des Côtes d'Armor)
x P. GAJAC (Association 7 Iles 2000)	x D LE VERGE (Patron pêcheur)
x D. GALHAUT (Patron pêcheur)	x JF LE LEVIER (Patron pêcheur)
x N. GAREL (Patron pêcheur)	x S. L'HEREEC (Patron pêcheur)
x I. GRYTTE (DREAL Bretagne)	x S. PASCAL (Aquarium de Trégastel)
x A. HAMON (Perros-Guirec)	x C. PONTAILLER (Perros-Guirec)
x N. HAMON (CRPMEM)	x P. PRISER (Marin pêcheur)
x S. HASSANI (Océanopolis)	x P. PROVOST (LPO – RNN des Sept-Iles)
x M. HIGNETTE (ArmorScience / UCA)	x J. TEMPLIER (Marin pêcheur)

### Propos introductifs de la DREAL

La DREAL remercie les participants et les invite à se présenter. A l'occasion de ce tour de table, l'association l'Archipel Libre rappelle son opposition à l'extension de la réserve.

A l'ordre du jour seront présentés : un état d'avancement du projet, un retour sur les conclusions du GT « Connaissances » du 5 avril, les résultats de l'analyse risque pêche réalisée dans le cadre de Natura 2000, un moment d'échange sur les interactions avec les différentes espèces et le regard des pêcheurs sur les autres activités.

### Etat d'avancement du projet

Les échéances passées sont rappelées avec un lancement de la concertation en octobre 2018. Depuis, plusieurs réunions se sont tenues avec les acteurs locaux afin partager les diagnostics et enjeux du territoire : un premier cycle fin 2018 et un second au printemps 2019. Au terme de ce diagnostic, les habitats et espèces à enjeux pour le projet ont été hiérarchisés, les activités socio-économiques ont été identifiées et le tout a pu être spatialisé sur un territoire à l'échelle du Trégor.

Concernant les échéances à venir, il est prévu d'organiser un GT plénier au dernier trimestre 2019 afin de partager ces éléments de diagnostic et discuter des modalités de travail sur le périmètre et la réglementation future de cet outil. La concertation se poursuivra jusqu'à la fin de l'année. Une pause début 2020 s'impose et permettra à la DREAL et au gestionnaire de formaliser un dossier d'avant-projet qui vous sera présenté avant l'été.

La composition du GT plénier est rappelé, globalement on y retrouve tous les représentants des usagers du territoire ainsi que les collectivités territoriales, les services de l'État, des scientifiques.

### **Retour sur le GT « Connaissances » du 05/04/2019**

Le travail réalisé en GT « Connaissances » permet d'identifier les habitats à enjeu :

- enjeu prioritaire pour les forêts de Laminaires, les herbiers de zostères, les bancs de maërl ;
- enjeu fort pour les récifs à Gorgones et roses de mer, les sables coquilliers, les roches médiolittorales.

Les cartographies sont réalistes et faites avec des protocoles bien calibrés mais parfois les données peuvent être encore lacunaires. Ainsi le plateau des Triagoz ne présente pas des champs de gorgones partout mais par définition et potentiellement au regard des référentiels d'habitats, ces récifs peuvent en accueillir. Des études ont été réalisées et sont en cours pour actualiser les niveaux d'information sur les zostères et les laminaires et les bancs de Maërls. De même, le banc de maërl sous Bréhat fera l'objet d'un complément de connaissance afin de bien délimiter l'habitat. Les sables moyens en baie de Lannion et qui concernent le projet d'extraction n'ont pas été cartographiés, ils sont symboliquement représentés. Les pêcheurs ont lutté contre le projet d'extraction, Il est rappelé que les membres du Conseil Scientifique et le conservateur de la réserve naturelle ont exprimé leur avis dans un rapport édité en 2016, disponible sur demande.

Concernant les espèces, les résultats sont les suivants :

- enjeu très fort pour le phoque gris ;
- enjeu fort pour le puffin des Anglais, le fou de Bassan, le guillemot de Troil, le pingouin torda, le macareux moine, le puffin des Baléares et le marsouin commun.

Les zones fonctionnelles pour ces espèces, qu'elles soient pour l'alimentation ou le repos, sont également à cibler afin de garantir leur bon état de conservation. La spatialisation de ces zones fonctionnelles pour la plupart des espèces a été réalisée via un travail de modélisation en lien avec l'université de Cork :

- aires d'alimentation les plus grandes pour le fou de Bassan, le puffin des Anglais, le fulmar boréal, l'océanite tempête et le goéland brun ;
- aires d'alimentation plus resserrées à l'échelle des trois sites Natura 2000 (<75 kms) : pingouin torda, macareux moine, cormoran huppé, goélands argenté et marin.

La zone fonctionnelle pour le phoque gris est estimée à 30 kms environ des reposoirs au moins pour une partie de l'année. Les cas de déprédation en 2017 et 2018 sont également localisés : au nord du plateau des Triagoz et au nord du plateau de la Méloine.

### **Éléments complémentaires de diagnostic**

Par différents procédés entre 2013 et 2018, les régimes alimentaires ont été évalués chez les oiseaux marins et les phoques gris. Les régimes sont très variés chez ces prédateurs supérieurs et sont constitués parfois de plus de 10 familles de poissons. Ainsi, le phoque gris consomme 9 familles de poissons et 3 familles de céphalopodes (48 % tacauds et capelans, 13 % congre, 14 % d'orphie, 8 % de lieus...).

Les résultats de l'étude sur la déprédation sur l'activité de pêche à la lotte sont également présentés. On constate un pic de déprédation en mars et mai lorsque les phoques gris ont besoin de reconstituer leur réserve après la période de mue. 6,3 % de lottes sont impropres à la consommation chaque année. La perte financière pour la dizaine de pêcheurs référents entre 2016 et 2018 a été estimée entre 50 000 à 80 000 euros. Des cas de déprédation existent sur d'autres métiers et chez d'autres espèces et ont été mis en évidence dès 2014 (lieu, poisson plat...).

Concernant les dynamiques de population d'oiseaux marins, il est rappelé que la chute des effectifs de macareux n'avait pas de lien avec la progression de la colonie de fous de Bassan. Des centaines de terriers sont vacants sur les îles et en dehors ou en marge de la colonie de fou de Rouzic. La population de macareux connaît une stabilité depuis les années 80, ces années connaissaient pourtant une forte augmentation des effectifs de la colonie de fous de Bassan. Si la plupart des espèces connaissent une bonne dynamique, plusieurs indicateurs nous montrent que tous ne se portent pas bien. Ainsi, la colonie de fous de Bassan a produit en 2018, 19 % de jeunes à l'envol contre plus de 80 % au début des années 2000. L'avenir de ces colonies d'oiseaux marins reste malgré tout incertain et seule la maîtrise de plusieurs facteurs permettra de garantir à long terme leur conservation.

Un plongeur regrette que l'ensablement des fonds ne soit pas du tout évoqué. Il rappelle également que la Langouste peut redevenir intéressante commercialement pour l'activité de pêche, ceci avait été évoqué lors de la première réunion en présence des pêcheurs professionnels. Plusieurs pêcheurs plongeurs observent le

retour des petites langoustes depuis quelques années.

Les pêcheurs sont interrogés pour obtenir des compléments d'information sur le patrimoine naturel (stationnement d'oiseaux en mer...), sur les autres activités en mer mais également sur les ressources de manière générale. Peu de compléments sont apportés. Il est rapporté l'observation de la prédation d'oiseaux marins comme le fou de Bassan par un requin taupe, ce fait est déjà arrivé dans le territoire mais cela semble anecdotique. A propos de l'ostréiculture, le développement des parcs à huîtres (plus de surface de tables) à l'île-Grande est évoqué par les pêcheurs et les effets sur l'environnement semblent importants (concentration de l'élevage et des déjections). Il est précisé qu'une procédure administrative contrôle la progression des parcs et que des contrôles seront effectués.

Les comités s'interrogent sur le niveau de connaissances des activités en mer autres que la pêche professionnelle. La DREAL et la DML des Côtes d'Armor précisent que les activités ont bien été évaluées dans le cadre de l'élaboration du DOCOB Natura 2000 et qu'elles ont été complétées et cartographiées (voile, kayak, plongeurs...) dans le cadre du projet. Les interactions de ces activités avec les habitats et les espèces se font via des retours d'expérience : les mouillages sont néfastes aux herbiers, l'activité de kayak génère des dérangements de l'avifaune...

### **Résultats de l'Analyse de Risque Pêche réalisée dans le cadre de Natura 2000**

Il s'agit d'une étude visant à évaluer les impacts que les différents métiers de pêche peuvent occasionner sur habitat d'intérêt communautaire (enjeu Natura 2000) afin de définir les niveaux de risque (nul, faible, modéré et fort) et voir si possibilité de les réduire ou les annuler. Les moyens à mettre en œuvre sont alors discutés avec l'Etat. Ce travail, mené conjointement par le CRPMEM, l'AFB et les CDPMEM en étroite collaboration avec les pêcheurs (enquêtes) et le monde scientifique (évaluation des différents impacts potentiels), constitue une obligation réglementaire et sera réalisé à l'échelle de chaque site Natura 2000 sur toutes les façades maritimes.

Les résultats de manière synthétique sont les suivants :

- plongée bouteille, métiers de ligne : niveau d'interaction nul, pas de mesures ;
- palangres, casiers : niveau d'interaction faible, pas de mesure ;
- chalut à lançons : niveau d'interaction nul ou faible, pas de mesure ;
- métiers de filets : niveau d'interaction modéré sur les herbiers, mesures de sensibilisation ;
- pêche à pied : niveau d'interaction fort sur les herbiers, présence de gardes-jurés du CDPMEM22 et mesures de sensibilisation ;
- chalut de fond à poissons : niveau d'interaction fort sur les habitats rocheux mais accidentel, pas de mesure ;
- chalut de fond à seiche :  
niveau d'interaction fort sur les habitats rocheux mais accidentel, pas de mesure  
niveau d'interaction fort avec les bancs de maërl, réduction de la zone de dérogation pour le chalutage à seiche afin d'exclure un secteur, en contrepartie, il a été demandé une dérogation pour du chalut à maquereau dans la baie et un suivi précis du banc de maërl ;
- drague à la coquille St-Jaques :  
niveau d'interaction fort sur les habitats rocheux mais accidentel, mesures de sensibilisation  
niveau d'interaction fort avec les bancs de maërl, activité interdite sur le banc de l'île Tomé ;
- récolte des Laminaires au scoubidou : niveau d'interaction modéré sur les roches à Laminaires, pas de mesure car activité déjà suffisamment réglementée.

Ces mesures ont été validées lors du COPIL Natura 2000 du 2 mai dernier. En application du cadrage national, il n'y aura pas de mesures réglementaires dans le cadre de l'extension de la réserve naturelle des Sept-Iles pour ce qui concerne les habitats.

Une autre analyse au sein des périmètres Natura 2000 portera sur les interactions avec les espèces d'intérêt communautaire et sera traitée ultérieurement. Mais cette analyse devra probablement être raisonnée à des échelles plus importantes. La méthode, plus complexe, n'est pas encore aboutie.

La réserve naturelle des Sept-Iles s'est en partie saisi du sujet avec l'étude de la déprédation depuis 2014.

### **Points divers, échanges**

#### **Objectifs du classement, plus-value de l'extension de la réserve ?**

La DREAL confirme son choix d'utiliser l'outil « réserve naturelle » pour protéger le milieu marin autour de l'archipel des Sept-Iles. Les enjeux du patrimoine naturel en présence, confirmés récemment dans le GT

« Connaissances », la nature même de l'outil ainsi que son existence sur l'Archipel des Sept-Iles laisse à penser que c'est l'outil le plus adapté. Une analyse des différents outils avait été présentée à l'occasion d'un précédent comité consultatif. Elle sera rappelée lors du prochain groupe de Travail Plénier à l'automne.

Plusieurs acteurs s'interrogent sur la plus-value du classement en réserve naturelle et l'intérêt de l'extension alors que la biodiversité se porte plutôt bien.

Le statut de réserve naturelle n'a pas vocation à travailler sur la ressource halieutique mais il est rappelé que les habitats marins contribuent au maintien des ressources halieutiques (banco de Maërls, Laminaires, Zostères...). Il est rappelé que l'environnement marin est à la fois support de biodiversité mais aussi le siège d'activités économiques et récréatives et que le projet d'extension de réserve dans un périmètre Natura 2000, doit contribuer à maintenir cette situation d'équilibre sur le long terme.

Les comités rappellent aussi qu'ils savent faire la gestion des ressources. Ils ont travaillé avec les scientifiques dans le cadre de l'Analyse risque Pêche Natura 2000 et considèrent que les efforts de la profession sont déjà importants pour la préservation de l'environnement.

Certes l'extension répond à une commande de l'Etat dans un contexte de baisse générale de la biodiversité. Cependant, il est rappelé que ce même Etat cadre le renforcement des aires protégées pour ce qui concerne l'activité de pêche professionnelle : dès lors que l'Analyse de Risque Pêche aura été menée sur le territoire, tout projet de protection forte n'aura pas vocation à renforcer davantage la réglementation sauf consensus local.

Pour ce qui concerne les espèces pour lesquelles l'Analyse Risque Pêche n'a pas encore été menée du fait de l'absence d'une méthode, les comités s'interrogent sur la manière dont ce travail va pouvoir être réalisé au sein d'un futur périmètre de réserve naturelle étant donné l'absence d'outil.

L'extension de la réserve naturelle porte à la fois sur les habitats mais aussi les espèces et pas uniquement d'intérêt communautaire : espèces déterminantes (faune et flore benthique, CSRPN), autres espèces d'oiseaux marins à enjeux, fonctionnalité des espèces. L'objectif est également d'éviter toutes nouvelles pressions. L'outil « réserve naturelle » peut d'emblée, empêcher un projet d'extraction de granulats ou d'autres projets type éoliennes ou hydroliennes notamment.

L'extension répond à des obligations de protection forte (Europe et France) dans un contexte de baisse générale de la biodiversité. Le classement en réserve naturelle permet au-delà d'un arrêté de police de porter un projet de conservation pour tout un territoire au-delà des aspects purement police en développant la connaissance et la sensibilisation, de manière plus approfondie que dans un contexte Natura 2000.

### Présence du phoque gris et déprédation

Les pêcheurs font remarquer que certaines actions de protection tendent à créer des déséquilibres, non négligeables pour leur activité notamment (raie brunette, phoque gris, le requin taupe). Les mesures de protection mises en place sont très difficiles à lever une fois que l'équilibre est rétabli. Le phoque gris cristallise l'opposition des pêcheurs à tout type de protection. Grâce à l'étude sur la déprédation par le phoque menée avec les pêcheurs, le phénomène a pu être qualifié et quantifié. Des solutions sont à rechercher : moyens de mitigation, tir...

Les phoques gris sont perçus comme des concurrents pour les pêcheurs, la présence de l'espèce devient un énorme problème : les effectifs augmentent, il y a urgence. Sur certains sites comme Portsall, les fileyeurs se sont déplacés en raison de la présence des phoques gris. L'historique et le contexte européen sont rappelés, le phoque est présent en Bretagne depuis 5000 ans. Des sites en Ecosse recensent plusieurs milliers de naissances alors que la France en accueille 50 dont 40 aux Sept-Iles. L'effectif global de phoque gris est de quelques centaines en France métropolitaine contre plusieurs dizaines de milliers Outre-Manche : plus de 100 000 phoques gris autour des îles britanniques et 40 000 phoques veaux-marins. Un conseiller municipal de Perros-Guirec propose de limiter les naissances, un pêcheur demande aussi des mesures et des moyens concrets pour limiter l'impact des phoques gris.

La présence du phoque gris toute l'année fait craindre aux pêcheurs le non-retour des ressources, le poisson ne peut pas s'adapter et selon eux, si les ressources baissent comme les vieilles, ceci est lié à leur présence. Il est rappelé que d'autres prédateurs, tels que les marsouins et les dauphins sont présents et bien plus nombreux, on les compte par milliers. Si ces prédateurs consomment des poissons, ils ne sont pas les seuls responsables de la baisse des ressources. L'analyse des ressources et les liens avec les prédateurs sont complexes. Ainsi, une étude en Namibie sur les otaries, dans un secteur de grosse pêche à Merlu a montré qu'après la dissémination des otaries liée à un virus, les stocks de Merlu se sont effondrés. L'analyse a montré que l'otarie mangeait un poisson prédateur du Merlu ce qui expliquait la baisse des stocks, puis avec le retour de l'otarie, le Merlu est revenu. Beaucoup d'autres facteurs peuvent expliquer la

baisse des ressources (paramètres océanographiques, changements globaux, habitats...).

La déprédation par le phoque est connue en Irlande ou en Ecosse depuis longtemps, des travaux sont en cours pour réduire le phénomène en développant des outils acoustiques, notamment au sein du laboratoire SMRU. Le phénomène a été soulevé à plusieurs reprises lors de la réunion. Organiser la lutte contre cette déprédation est perçue par un pêcheur comme une contrepartie nécessaire du projet d'extension. Cependant cette mesure est aussi critiquée par un autre pêcheur (subvention comme dans le monde agricole).

La DREAL s'engage à faire remonter cette problématique au Ministère afin de travailler sur une méthode de gestion et d'équilibre.

#### Périmètre, restrictions réglementaires

Les pêcheurs souhaitent être écoutés dans le cadre de ce projet d'extension. Pour le cas de l'extraction de sable, par exemple, les pêcheurs ont été concertés et malgré leur opposition, l'enquêteur a tout de même validé le projet à l'issue de l'enquête publique.

Certains pensent qu'une fois la réserve étendue, le seul moyen de préservation qui sera mis en œuvre sera de retirer les pêcheurs professionnels de la zone. D'autres ne veulent aucune restriction de pêche, la profession rappelle également que l'activité est déjà très cadrée et surveillée. Il est rappelé que malgré des discours qui se veulent toujours rassurants de la part de l'État, les craintes de la profession par rapport à toute nouvelle politique de préservation de l'environnement se sont révélées être fondées. L'association l'Archipel Libre évoque alors le cas de l'estran de Malban (interdiction de la pêche à pied de loisirs par arrêté de 1996). La profession ne peut plus se permettre de restriction, et la réserve naturelle risque, si des mesures réglementaires sont mises en place, de mettre en danger leur activité à terme.

La profession souhaite avoir le périmètre de la future zone pour savoir où et quelles activités peuvent potentiellement être réglementées. Il est rappelé que le projet n'est pas dans une phase de procédure administrative mais bien dans une phase de concertation amont pour comprendre et évaluer avant de définir le périmètre. Il est rappelé que l'environnement marin est à la fois support de biodiversité mais aussi le siège d'activités économiques et récréatives. Le projet d'extension de réserve naturelle doit contribuer à maintenir cette situation d'équilibre sur le long terme.

Concernant les activités que le projet d'extension de la réserve naturelle pourrait réglementer, la DML souligne l'activité des paquebots. Des demandes pour des escales de paquebots se font de plus en plus fréquentes.

La DREAL précise en fin de réunion qu'un projet de périmètre et sa réglementation seront proposés et mis à la discussion à la rentrée en rappelant les plus-values de l'outil réserve naturelle par rapport à d'autres outils.